

→ Une fois la déclaration réalisée, vous êtes contacté sous 24h par un télé-expert, spécialiste de la gestion des **dommages électriques**.

Il va vous proposer **la solution la plus adaptée** à votre situation :

## 1 RÉPARATION DU BIEN



• Si votre bien est transportable, vous recevrez un bon d'expédition prépayé et l'envoyez pour réparation



• Sinon, un technicien prend contact avec vous pour la réalisation des réparations

• Garantie des réparations: entre 3 mois et 1 an selon les biens.



### BON À SAVOIR :

En cas de **réparation** du bien par nos artisans, **aucune franchise / vétusté** ne sera appliquée.

Dans les autres cas, une franchise et / ou vétusté pourra éventuellement être déduite :

→ La franchise est la somme qui reste à votre charge, nous vous invitons à vous reporter à votre contrat pour prendre connaissance du montant.

→ La vétusté correspond à la dépréciation du bien au jour du sinistre au vu de son âge et de son usure.



## 2 REMPLACEMENT PAR UN BIEN ÉQUIVALENT *(si votre bien est non réparable et selon le bien)*

→ Il vous est proposé la solution Indemnisation Express Amazon. Vous recevrez, au moment de l'appel, un code vous donnant accès à un chèque indemnisation, valable deux ans, à utiliser sur le site Amazon.



Vous pourrez ainsi vous rééquiper librement et rapidement en bénéficiant de tous les services Amazon:

- accès à une large gamme de produits, avec garanties légales,
- livraison gratuite à votre domicile entre 2 et 3 jours,
- service SAV 7 jours /7, 24h/24.

## 3 VALORISATION DU BIEN

→ Le télé-expert évalue l'indemnité qui vous sera versée

**En cas de dommages importants (>3 000€), ou de dossier complexe, un expert indépendant sera amené à intervenir**

### POUR INFO :

Il peut y avoir une différence entre l'évaluation de l'expert et l'indemnisation effectuée par l'assureur qui applique les garanties contractuelles et autres dispositions (la franchise par exemple).